ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées

Monsieur François VILLEROY DE GALHAU
Gouverneur de la Banque de France
31, rue Croix des Petits-Champs
75049 Paris Cedex 1

Réfdossier : *LW27012022NS*
Objet : *Stratégie d'exclusion de l'industrie de défense aux investissements "durables"*

Paris, le 27 janvier 2022

Monsieur le Gouverneur de la Banque de France,

Par la présente, je souhaite vous interpeller sur la note publiée par la Banque de France en date du 17 janvier 2022 relative à la finance durable et accessible depuis le site internet de votre institution. Bien que la volonté de la Banque de France à promouvoir une politique de finance durable soit louable, je ne peux que déplorer le traitement porté à l'encontre des entreprises françaises de la base industrielle et technologique de défense (BITD). En effet, dans la note susmentionnée, celles-ci font explicitement l'objet d'une stratégie d'exclusion en matière d'investissements dits "durables" de la part de votre établissement.

La comparaison établie dans ladite note entre l'industrie de la défense et les industries du tabac, de l'alcool ou des jeux d'argent révèle la méconnaissance des enjeux et spécificités de la BITD par les organismes bancaires et les *a priori* existants à l'encontre d'un pan essentiel de notre tissu industriel. A n'en pas douter, mentionner explicitement que l'industrie de défense ne remplit pas les critères "ESG" (environnementaux, sociaux et de gouvernance) est de nature à aggraver les difficultés de financement des entreprises de la BITD par les banques. L'appréciation portée dans la note précitée est d'autant plus préjudiciable qu'elle émane de votre organisme, dont tout un chacun sait l'effet d'entraînement qu'il produit sur l'ensemble du secteur bancaire et financier.

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que les entreprises de l'industrie de défense éprouvent depuis plusieurs années des difficultés à trouver des financements auprès du système bancaire, lequel se montre particulièrement frileux à investir dans ce secteur. D'une part, cette réticence prend sa source dans les exigences élevées de conformité dont font preuve les banques vis-à-vis de ces entreprises. D'autre part, elle se fonde sur l'appréciation de critères extra-financiers par les organismes bancaires. En effet, force est de constater que ceux-ci sont peu allants à accompagner les entreprises du secteur en raison des pressions exercées par certaines organisations non gouvernementales qui émettent un jugement de valeur dépréciatif sur les activités de l'industrie de défense.

Dès lors, je tiens à attirer votre attention sur les principaux tenants et aboutissants du récent positionnement de la Banque de France vis-à-vis du financement "vert" et de l'industrie de défense, et plus largement celui du système bancaire de notre pays à l'égard de ce secteur.

S'agissant du caractère "durable" des activités en lien avec la défense

- Comme de nombreux autres secteurs, le ministère des Armées et nombre d'entreprises de la BITD ont réalisé des efforts en vue de la transition écologique (gestion des déchets industriels, recherche et développement en éco-conception, *etc.*).
- Les forces armées participent de façon active à la protection des espaces naturels et au respect des normes environnementales (surveillance des espaces maritimes, préservation des ressources halieutiques, lutte contre toutes formes de pollution, *etc.*).
- Les activités en lien avec la défense sont "socialement responsables" dans la mesure où celles-ci participent tout autant à la sécurité et à la liberté de notre Nation qu'à la promotion de la paix à l'extérieur de nos frontières, gages fondateurs de notre modèle de société.

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées

S'agissant de l'autonomie stratégique et de la souveraineté de la France

- Dans le contexte géostratégique actuel, notre pays a besoin d'une industrie de défense solide et résiliente. La pérennité de la BITD est indissociable de la capacité de nos Armées à défendre les intérêts majeurs de notre pays et à assurer la protection de la Nation.
- Faute de pouvoir solliciter des financements auprès des banques françaises et européennes, les entreprises de la BITD seraient contraintes de se tourner vers des investisseurs étrangers pour développer et maintenir leurs activités. Au regard de la volonté de notre pays de renforcer sa souveraineté industrielle et technologique, cela serait un non sens.
- Sans soutien actif des organismes bancaires, l'écosystème de l'industrie de défense et les 200 000 emplois liés pourraient voir leur pérennité sur le territoire national remise en cause, sinon leur développement largement amputé.

Aussi, soucieux et pleinement investi en faveur de l'intérêt général et de la réussite de notre pays, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la
défense nationale et des forces armées

Pièce-jointe : *Note de la Banque de France relative à la "finance durable" publiée le 17 janvier 2022*

Copies adressées à :

- *Madame Florence PARLY, Ministre des Armées*
- *Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance*
- *Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Morbihan*
- *Monsieur Baptiste ROLLAND, Sous-préfet de Lorient*
- *Général de corps d'armée Nicolas CASANOVA, Officier général de la zone de défense et de sécurité ouest*
- *Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération*
- *Monsieur Philippe ROUAULT, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan*
- *Monsieur Geoffroy ROUX DE BÉZIEUX, Président du Mouvement des Entreprises de France*
- *Monsieur Alban RAGANI, Président du Mouvement des Entreprises de France du Morbihan*
- *Monsieur Claude DOZOUL, Président de la Confédération des petites et moyennes entreprises du Morbihan*

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la
défense nationale et des forces armées

Monsieur Philippe CHANZTY
Directeur général d'Ossiam
6 place de la Madeleine
75008 PARIS

Réfdossier : *LW27012022NS*
Objet : *Stratégie d'exclusion de l'industrie de défense aux investissements "durables"*

Paris, le 27 janvier 2022

Monsieur le directeur général,

Par la présente, je souhaite vous interpeller sur le communiqué publié par Ossiam, société de gestion quantitative affiliée de Natixis Investment Managers, en date du 24 janvier 2022 relatif à l'intégration de critères "ESG" (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa politique d'investissement. Si la volonté d'Ossiam de promouvoir une politique de finance durable est louable, je déplore le traitement accordé dans cette communication aux entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD). En effet, le document établit explicitement que les activités du secteur de l'armement sont exclues de la stratégie d'investissements dits "durables" de la part de l'établissement.

La comparaison établie dans ledit communiqué entre l'industrie de la défense et les industries du tabac, de l'alcool ou des jeux d'argent révèle la méconnaissance des enjeux et spécificités de la BITD par les organismes bancaires et les a *priori* existants à l'encontre d'un pan essentiel de notre tissu industriel. Dès lors, mentionner explicitement que l'industrie de défense ne remplit pas les critères d'évaluation du filtre "ESG" est de nature à aggraver les difficultés de financement des entreprises de la BITD par les banques, lesquelles se montrent particulièrement frileuses à investir dans ce secteur.

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la
défense nationale et des forces armées

Plusieurs raisons expliquent cette réticence. D'une part, cette frilosité prend sa source dans les exigences élevées de conformité dont font preuve les banques vis-à-vis de ces entreprises. D'autre part, elle se fonde sur l'appréciation de critères extra-financiers par les organismes bancaires, notamment le "risque d'atteinte à l'image". En effet, vous n'êtes pas sans savoir que certaines organisations non gouvernementales (ONG) exercent des pressions sur les établissements bancaires vis-à-vis de leurs investissements dans le secteur de la défense, secteur sur lequel pèse un jugement de valeur dépréciatif de la part de certaines ONG.

Aussi, je tiens à attirer votre attention sur les principaux tenants et aboutissants de la récente prise de position d'Ossiam vis-à-vis des acteurs du secteur de l'armement et, de manière plus générale, celle du système bancaire de notre pays à l'égard de ce secteur.

S'agissant du caractère "durable" des activités en lien avec la défense

- Comme de nombreux autres secteurs, le ministère des Armées et nombre d'entreprises de la BITD ont réalisé des efforts en vue de la transition écologique (gestion des déchets industriels, recherche et développement en éco-conception, *etc.*).
- Les forces armées participent de façon active à la protection des espaces naturels et au respect des normes environnementales (surveillance des espaces maritimes, préservation des ressources halieutiques, lutte contre toutes formes de pollution, *etc.*).
- Les activités en lien avec la défense sont "socialement responsables" dans la mesure où celles-ci participent tout autant à la sécurité et à la liberté de notre Nation qu'à la promotion de la paix à l'extérieur de nos frontières, gages fondateurs de notre modèle de société.

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la
défense nationale et des forces armées

S'agissant de l'autonomie stratégique et de la souveraineté de la France

- Dans le contexte géostratégique actuel, notre pays a besoin d'une industrie de défense solide et résiliente. La pérennité de la BITD est indissociable de la capacité de nos Armées à défendre les intérêts majeurs de notre pays et à assurer la protection de la Nation.

- Faute de pouvoir solliciter des financements auprès des banques françaises et européennes, les entreprises de la BITD seraient contraintes de se tourner vers des investisseurs étrangers pour développer et maintenir leurs activités. Au regard de la volonté de notre pays de renforcer sa souveraineté industrielle et technologique, cela serait un non sens.
- Sans soutien actif des organismes bancaires, l'écosystème de l'industrie de défense et les 200 000 emplois liés pourraient voir leur pérennité sur le territoire national remise en cause, sinon leur développement largement amputé.

Aussi, soucieux et pleinement investi en faveur de l'intérêt général et de la réussite de notre pays, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan
Vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées

Pièce-jointe : *Communiqué de Ossiam " L'ETF équipondéré d'Ossiam passe à l'ESG" en date du 24 janvier 2022"*

Copies adressées à :

- *Madame Florence PARLY, Ministre des Armées*
- *Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance*
- *Monsieur Joël MATHURIN, Préfet du Morbihan*
- *Monsieur Baptiste ROLLAND, Sous-préfet de Lorient*
- *Général de corps d'armée Nicolas CASANOVA, Officier général de la zone de défense et de sécurité ouest*
- *Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération*
- *Monsieur Philippe ROUAULT, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan*
- *Monsieur Geoffroy ROUX DE BÉZIEUX, Président du Mouvement des Entreprises de France*
- *Monsieur Alban RAGANI, Président du Mouvement des Entreprises de France du Morbihan*
- *Monsieur Claude DOZOUL, Président de la Confédération des petites et moyennes entreprises du Morbihan*

Permanence : 2, quai du Pont Neuf – 56700 HENNEBONT – Tél 09 62 51 28 32
jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr - http://jeanmicheljacques.fr/

L'ÉCO EN BREF

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

La finance durable

L'ESSENTIEL

La finance durable désigne l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. L'adjectif « durable » provient de la traduction du mot anglais « *sustainable* » (soutenable).

La finance durable recouvre traditionnellement trois concepts : la finance solidaire, la finance socialement responsable et la finance verte.

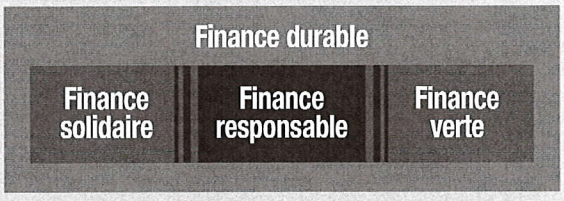

Mais pourquoi et comment la finance peut-elle favoriser la création d'un monde plus durable pour tous ? Parce que le secteur financier joue un rôle important dans le financement de l'économie. En effet, les circuits financiers permettent de collecter les capitaux disponibles détenus par les agents économiques ayant une capacité de financement (généralement l'épargne des ménages) pour les mettre à disposition des agents ayant un besoin de financement (voir l'infographie). Les différents acteurs financiers peuvent donc activement participer à une meilleure orientation des capitaux disponibles vers le financement d'investissements ayant un impact positif pour la société à moyen et long terme.

La finance solidaire recouvre l'ensemble des initiatives et réglementations visant à faciliter le financement de projets destinés à lutter contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale. La finance solidaire repose sur une épargne placée par les épargnants sur des produits financiers solidaires. Cette épargne collectée est ensuite orientée vers des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale. La rentabilité financière n'est pas la priorité de l'épargnant. L'objectif recherché est par exemple de favoriser la réinsertion, la solidarité internationale, de lutter contre le chômage, contre le mal logement. Un investisseur (entreprise ou particulier) peut également décider d'investir directement sous forme d'actions dans le capital d'entreprises solidaires. Enfin, des prêts peuvent également être attribués aux particuliers sous forme de microcrédits ou de prêts solidaires. On parle alors de financements solidaires.

La finance responsable, parfois appelée finance socialement responsable, recouvre l'ensemble des initiatives et réglementations visant à favoriser des investissements dits socialement responsables (ISR). La définition du caractère socialement responsable se fait selon une grille de critères ESG : environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). La finance socialement responsable repose donc sur une épargne investie sur des projets qui concilient conjointement, d'une part, la performance financière, d'autre part, le respect de l'environnement (E), la considération et le bien-être des salariés (S : dialogue social, formation des salariés, emploi de personnes en situation de handicap, prévention des risques, conformité réglementaire, etc.), enfin les bonnes pratiques de gouvernance (G : transparence de la rémunération des dirigeants, lutte contre la corruption, féminisation des conseils d'administration, etc.).

Les stratégies d'investissements responsables peuvent revêtir plusieurs formes :

- des stratégies d'exclusion : certaines entreprises sont exclues en raison de la nature de leur activité (par exemple : tabac, alcool, armement, jeux d'argent) ;

- des stratégies thématiques : l'investissement est privilégié dans des secteurs particuliers comme les énergies renouvelables, la captation du carbone.

- un dialogue direct avec les entreprises afin de les informer de leur score ESG et les inciter à améliorer leurs pratiques.

Enfin, la finance verte recouvre les initiatives et réglementations qui visent à faciliter les investissements avec impact positif sur l'environnement (milieux, écosystèmes) en favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit de pratiques financières ayant une thématique plus ciblée car concentrées exclusivement sur le pilier environnemental.

Il existe plusieurs formes d'épargne dite solidaire, responsable et verte, parmi lesquelles :

- Les produits d'épargne et placements proposés par les banques, assurances et autres intermédiaires :
  - comptes et livrets d'épargne spécifiques à la finance solidaire,
  - assurances-vie, actions, obligations ou parts dans des organismes de placements collectifs (FCP ou SICAV) proposés sous forme de produits financiers solidaires ou responsables ou verts.

- Des fonds d'épargne salariale : Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et Plan d'Épargne Retraite (PER) proposés par certaines entreprises au titre du versement de la participation et de l'intéressement.

Quelques chiffres

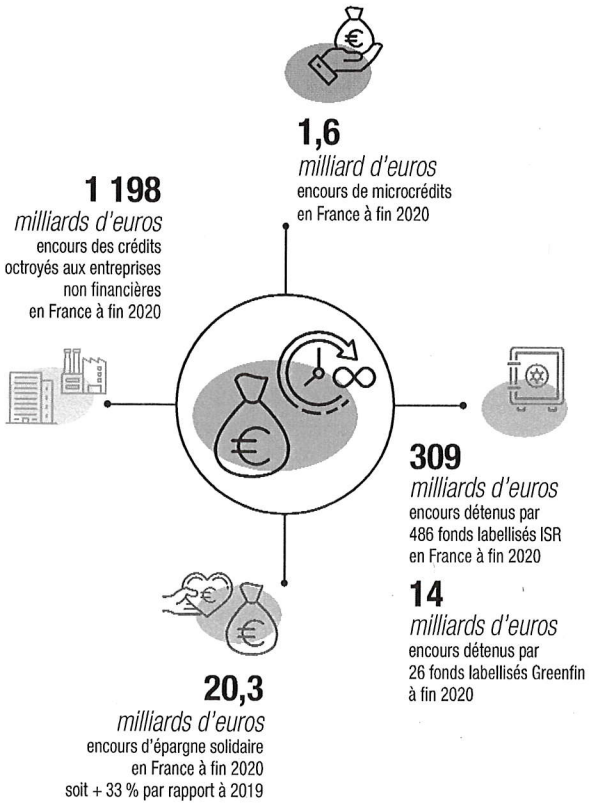

Source : Finansol, Novethic, Banque de France, Observatoire de l'Inclusion bancaire.

Un peu d'histoire

- 1637 Pour permettre l'accès au crédit pour le plus grand nombre de parisiens, Louis XIII autorise la création du **Mont-de-piété**, organisme de prêt sur gage qui a pour mission de faciliter les prêts d'argent notamment en faveur des plus démunis.
- 1818 Création du **livret A**. L'objectif initial du Livret A était de permettre à l'État d'obtenir des capitaux pour combler les déficits creusés à la suite des guerres napoléoniennes. En 1894, la loi sur les habitations à bon marché prévoit que 20 % du fonds de réserve du Livret d'Épargne soient affectés au financement des logements sociaux.
- 1983 Création d'un nouveau produit d'épargne réglementée qui permet de contribuer au financement des petites et moyennes entreprises « **le CODEVI** », remplacé par **Livret de Développement Durable** en 2007 puis **Livret de Développement Durable et Solidaire** en 2016.
- 1997 Le label **Finansol** est créé par un comité d'experts indépendants issus de la société civile pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne proposés au grand public.
- 2014 Adoption de la loi relative à **l'économie sociale et solidaire** (ESS). L'objectif est de soutenir et développer ce secteur qui cherche à concilier activité économique, utilité sociale, solidarité et mise en valeur des territoires.
- 2015 Le label **Greenfin** est créé par le ministère de la Transition Énergétique pour valoriser les fonds investissant dans l'économie verte et excluant les entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles. Il s'agit du premier label d'État dédié à la finance verte.
- 2016 Le label **Investissement Socialement responsable** (ISR) est créé par le ministère de l'Économie et des Finances pour donner une meilleure visibilité aux fonds d'investissement de droit français respectant les principes de l'investissement socialement responsable.
- 2017 La Banque de France créé le Network for Greening the Financial System (NGFS), réseau de banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier.
- 2019 En France, la loi Pacte relative à la croissance et la transformation des entreprises rend obligatoire la prise en considération des **enjeux sociaux et environnementaux** dans leurs activités, invite les entreprises à déclarer une **raison d'être** au-delà de la recherche de profits et crée le statut d'entreprise à mission.
- Depuis le 1er janvier 2020 En lien avec la loi PACTE, tous les **contrats d'assurance-vie** multi-supports doivent obligatoirement inclure une unité de compte labellisée ISR. À partir du 1er janvier 2022, les contrats d'assurance-vie devront proposer un fonds ISR, un fonds vert et un fonds solidaire.

Comprendre

Le developpement de la finance durable

La finance durable n'est pas un concept nouveau ; elle s'est développée notamment sous l'influence de deux facteurs.

D'une part, la crise de 2008 qui a mis en lumière des prises de risques excessives dans la finance traditionnelle, la complexité et l'opacité de certains montages financiers (voir par exemple notre fiche et notre vidéo sur la titrisation). En réaction, est apparue une volonté de donner du sens à la finance et de la rendre plus transparente.

D'autre part, de nombreuses initiatives sont nées pour favoriser un monde plus durable. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été définis par l'Organisation des Nations Unies en 2015 (voir l'infographie). Ils détaillent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les besoins de financement pour atteindre ces ODD sont estimés entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars US par an d'ici 2030 selon la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

La finance peut apporter une partie de ces financements via une réallocation massive des actifs financiers.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, les Nations Unies ont adopté les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui peuvent être utilisés par les entreprises pour prendre en compte l'impact social, sociétal et environnemental de leurs actions.

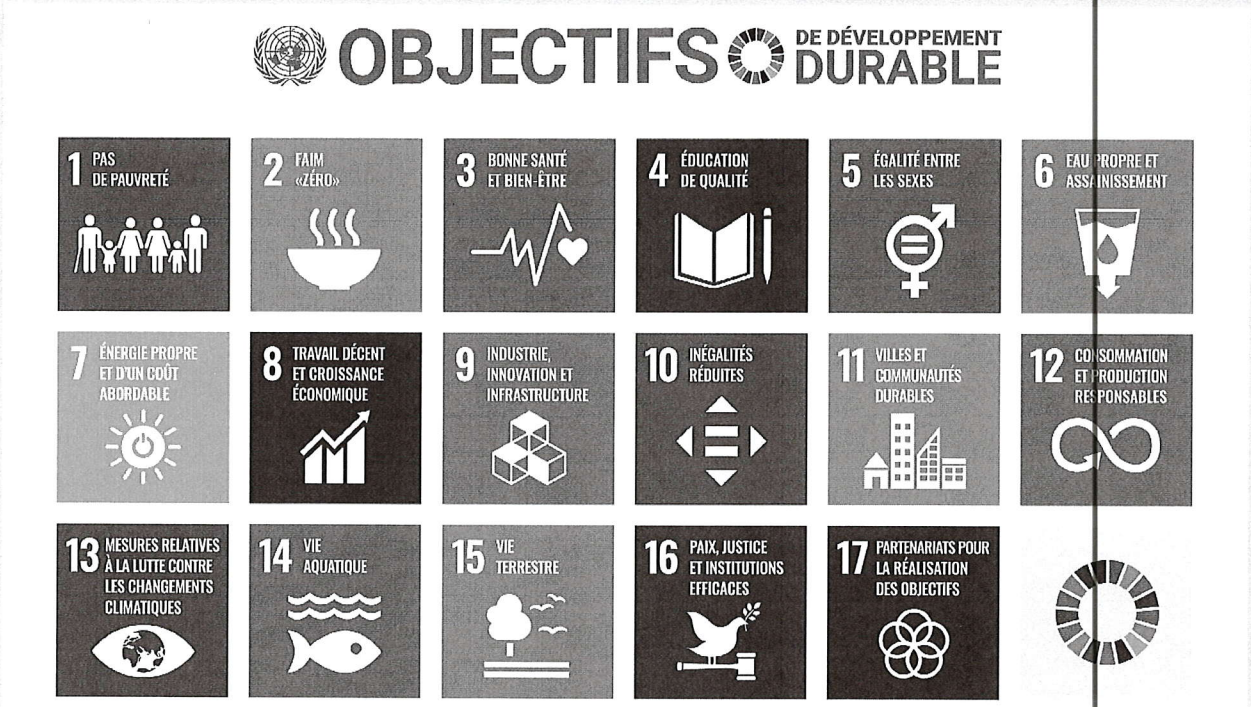

Source : Nations-Unies.

Les circuits de financement de l'économie

Les circuits de financement de l'économie permettent de mettre en relation les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement.

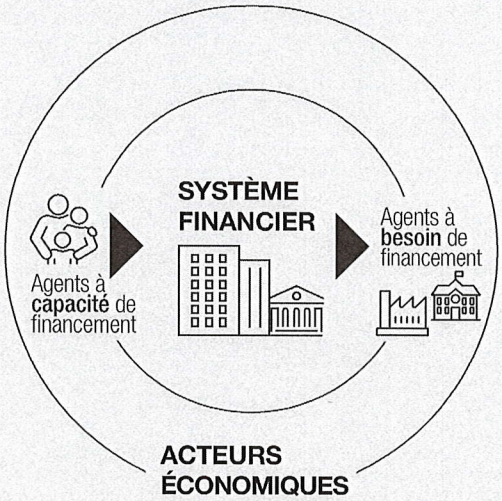

Pour en savoir plus

À lire :

- ➜ Les nouveaux indicateurs de richesse, fiche ABC de de l'économie, Banque de France et ministère de la Transition écologique
- ➜ La responsabilité sociétale des entreprises, fiche ABC de de l'économie, Banque de France et ministère de la Transition écologique

À voir :

- ➜ La finance verte, vidéo Citeco
- ➜ L'économie sociale et solidaire, vidéo Citeco
- ➜ La finance solidaire, bande dessinée Finansol

Lien utile :

- ➜ Les labels pour investir, Mes questions d'argent

821297 – BdF Dircom Studio Création – 09/2021

ossiam
smart • sustainable • solutions

Paris, le 24 janvier 2022

L'ETF équipondéré d'Ossiam passe à l'ESG

Ossiam, la société de gestion quantitative, affilié de Natixis Investment Managers, annonce aujourd'hui l'intégration de critères ESG à sa stratégie historique équipondérée, lancée en 2011.

Le fonds Luxembourgeois, Ossiam STOXX® Europe 600 Equal Weight NR (ISIN : LU0599613147) est renommé Ossiam STOXX® Europe 600 ESG Equal Weight NR. Le nouvel indice de référence de cet ETF est le STOXX® Europe 600 ESG Broad Market Equal Weight Index Net Return EUR (ISIN : CH1135769888), calculé et diffusé par STOXX, et libellé en euros. L'ETF conserve son code ISIN d'origine.

Le nouvel indice de référence est une version équipondérée de l'indice STOXX® Europe 600 ESG Broad Market index (l'indice de base) qui est lui-même la version ESG de l'indice STOXX® Europe 600 index (l'indice parent), bien connu des investisseurs. L'indice de référence a les mêmes composants que l'indice de base, qui est, en temps normal lui-même constitué de 80% des actions de l'indice parent. Chaque action de l'indice de référence a la même pondération (en temps normal 1/480 ou 0.2083%), et est rebalancé chaque trimestre.

Sont exclues les sociétés qui ne remplissent pas les critères d'évaluation du filtre Sustainalytics Global Standard : ce sont des acteurs du secteur de l'armement (tel que défini par les Nations Unies), ou des sociétés qui n'ont pas de notation ESG. La stratégie applique des filtres d'exclusion supplémentaires pour les sociétés de l'industrie du tabac, de l'énergie liée au charbon, et du secteur de l'armement Les actions restantes sont classées selon leur score ESG, du meilleur au plus faible, à l'intérieur de chacun des 11 secteurs de l'ICB (Industry Classification Benchmark). L'indice de base sélectionne les actions les mieux classées dans chacun de ses secteurs jusqu'à ce que le nombre d'actions sélectionnées atteigne 80% du nombre total d'actions de l'indice parent (sélectivité de 20%).

Paul Lacroix, Responsable de la Structuration chez Ossiam, déclare « L'équipondération est une des méthodologies de Smart Beta les plus rentables des dix dernières années. Dans le même temps, les investisseurs placent de plus en plus, l'ESG au cœur de leurs décisions. Ils ont également pris conscience des dangers de la concentration, et des biais du *trend-following* et de l'investissement massif sur les grosses capitalisations. La combinaison de l'équipondération et des critères ESG est donc une évolution naturelle pour cette stratégie. »

Contacts Presse

Consultancy32
Julie Holweck
+33 7 88 78 68 07

Barbara Mahe
+41 78 683 89 38

Notes aux rédactions

ossiam
smart • sustainable • solutions

À propos d'Ossiam

Ossiam est une société de gestion d'actifs spécialisée qui développe et gère des fonds d'investissement, notamment des fonds négociés en bourse (ETF), basés sur des processus d'investissement systématiques. Les fonds Ossiam utilisent des indices à pondération alternative - également connus sous le nom de 'Smart beta' - appliqués à une série de classes d'actifs financiers.

L'équipe Ossiam possède une vaste expérience dans la recherche quantitative et la conception de produits financiers, la gestion de fonds, le trading et la gestion des risques. Ossiam a été le premier gestionnaire d'actifs à lancer un ETF basé sur une stratégie de variance minimale et le premier gestionnaire d'actifs à lancer un ETF basé sur une mesure de la Biodiversité.

Ossiam a son siège social à Paris, en France, et est une filiale de Natixis Investment Managers. La société d'investissement est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le total des actifs sous gestion d'Ossiam s'élevait à 6,5 milliards de dollars à la fin octobre 2021.

Ossiam est signataire des principes d'investissement responsable des Nations Unies, membre de Finance for Biodiversity et de FAIRR.

Disclaimer

La composition actualisée du portefeuille d'investissement des Ossiam UCITS ETFs est disponible sur www.ossiam.com. La valeur nette d'inventaire indicative est publiée sur les pages Reuters et Bloomberg des produits, et peut également être mentionnée sur les sites des bourses où le produit est coté. Les produits font l'objet de contrats de tenue de marché, dont le but est d'assurer la liquidité des produits en bourse, dans l'hypothèse de conditions de marché normales et de systèmes informatiques fonctionnant normalement. Les parts d'un certain Ossiam UCITS ETF géré par un gestionnaire d'actifs et achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au gestionnaire d'actifs lui-même. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts sur le marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (par exemple, un agent de change) et peuvent encourir des frais pour ce faire. En outre, les investisseurs peuvent payer plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts et peuvent recevoir moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les vendent.

Les Ossiam UCITS ETF dont celui détaillé dans ce communiqué de presse comportent un risque de perte en capital. La valeur de rachat de ces Ossiam UCITS ETF peut être inférieure au montant initialement investi. Dans le pire des cas, les investisseurs pourraient subir la perte de la totalité de leur investissement. Il n'y a aucune garantie que l'objectif d'un Ossiam UCITS ETF sera atteint. Les marques commerciales utilisées dans ce document sont la propriété intellectuelle de leurs concédants. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles proviennent de sources raisonnablement considérées comme fiables. Sous réserve de toute loi applicable, Ossiam n'assume aucune responsabilité à cet égard. Ce communiqué de presse ainsi que le prospectus et/ou plus généralement toute information ou document relatif à ou en relation avec le Ossiam UCITS ETF détaillé ici ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre de vente dans une juridiction (i) dans laquelle une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, (ii) dans laquelle la personne faisant une telle offre ou sollicitation n'est pas qualifiée pour le faire, ou (iii) à toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation. En outre, les actions ne sont pas enregistrées en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 et ne peuvent être directement ou indirectement offertes ou vendues aux États-Unis (y compris dans ses territoires ou possessions) ou à ou pour le bénéfice d'une U. S Person (étant une "United State Person" au sens de la Regulation S de la Securities Act de 1933 des États-Unis, telle que modifiée, et/ou toute personne non incluse dans la définition de "Non-United States Person" au sens de la Section 4.7 (a) (1) (iv) des règles de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis).
Aucune commission des valeurs mobilières fédérale ou d'État des États-Unis n'a examiné ou approuvé le présent document et, plus généralement, tout document relatif au fonds ou en rapport avec celui-ci. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale.